

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627 où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 534.

MERCREDI.

21 DÉCEMBRE 1831

INTERIEUR.

BRUXELLES, 19 décembre.

— Un courrier du cabinet belge a été expédié hier à Londres.

Le sieur Dubois, ex-courrier du commerce de Paris, et actuellement attaché au cabinet hollandais, a passé hier soir par cette ville venant de La Haye avec des dépêches pour Paris; il courait à franc-étrier.

Un courrier du cabinet anglais a été dépêché hier soir, par l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye.

— Les blessés des journées de septembre ont aussi voulu payer leur dette au courage malheureux. Ils ont unanimement fait abandon d'une partie de la modique pension qu'ils touchent chaque mois en faveur des exilés polonais.

— *The Courier*. Il ne paraît pas qu'on ait reçu des nouvelles positives du refus du roi de Hollande d'accéder au traité conclu avec la Belgique. Mais on parle avec assurance de l'influence exercée par une cour du Nord, qui est capable d'augmenter les difficultés de la négociation. Chaque jour l'expérience nous prouve que nous avons raison de protester contre le mot d'intervention dans les affaires de la Belgique et de la Hollande, auquel eut recours le duc de Wellington. Nous disions dans le temps qu'il eût été plus sage de la part du gouvernement anglais d'insister sur la neutralité de toutes les grandes puissances, et de laisser les Belges et les Hollandais vider eux-mêmes leur querelle.

NAMUR, 20 décembre.

Aurons-nous la paix? Aurons-nous la guerre? voilà ce que l'on se demande aujourd'hui comme il y a deux mois; il serait pourtant nécessaire de nous apprendre à quoi nous en tenir à cet égard; l'incertitude est un état insupportable; de là naît l'inquiétude, la division, le découragement. Si toutes les puissances la voulaient réellement et à tout prix, cette paix si désirable pour tous, hésiteraient-elles à se déclarer les bienfaitrices du genre humain en proclamant le bonheur du monde? Mais non, tout est encore incertain, et partout les plus enroutés acolytes de bourse de M. Périer laissent baisser subitement les fonds de plus de 3 francs, parce que des ouvriers ne veulent point encore mourir de faim, preuve certaine que ceux-là mêmes qui nous vantent chaque jour les heureux effets de la politique rétrograde du juste-milieu n'y ont réellement qu'une bien faible confiance. En Angleterre nous voyons les chantiers en pleine activité, trois vaisseaux de 120 canons en sortiront sous peu, ainsi qu'un grand nombre d'autres de moindre force. Le désarmement de la Prusse et de l'Autriche n'est qu'une vraie simagrée; au lieu de faire vendre des chevaux, ce qui arriverait dans le cas d'un désarmement réel, ces deux puissances ne font acheter de nouveau; renvoyer 100,000 hommes d'infanterie dans leurs foyers n'est de leur part qu'une économie et peut-être un leurre politique. La Russie ne souffrira jamais qu'aucune proposition lui soit faite pour peu qu'elle conserve son ordre intérieur; elle ne veut point le souffrir de Napoléon et elle céderait à un Périer! La Hollande devient de jour en jour plus à même de résister; nous savons bien que le roi Guillaume est fort entêté, mais il y aurait folie de sa part à vouloir s'opposer seul à toutes les puissances réunies, et certes il n'est pas fou, il est même entouré d'hommes de vrai talent. Y aurait-il invraisemblance à croire qu'il est secrètement appuyé par la Russie? Dans toute l'Europe nous ne voyons qu'une seule puissance qui ait commencé à singer un désarmement et, cette puissance, c'est le juste-milieu, qui a ordonné de remettre dans les arsenaux les canons des places de Metz, de Lille et de Besançon.

Ne nous abusons donc point sur l'état réel de l'Europe, ne nous livrons pas à des illusions, et, tout en faisant tous les efforts conciliables avec l'honneur et l'indépendance pour obtenir cette paix si désirable, il y aura prudence à nous et à la France de veiller l'arme au bras.

CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance du 5 décembre 1831.

Présens : MM. Lemielle-Mazure, président, Anciaux, Kegeljan, Dufer, Briard, Hubau, Wautlet, Bodart, et Thé. Dandoy, secrétaire.

Le nombre des membres présents étant suffisant pour délibérer, M. le président déclare que la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Bodart et la lecture des budgets de l'hospice Saint-Gilles et de Saint-Jacques pour l'exercice 1832, approuve ces budgets.

Il est voté ensuite sur le budget communal du même exercice; il est approuvé en recettes de toute nature à la somme de fl. 130,231 83

En dépenses, à celle de 99,486 20

Restant disponible.

30,745 63

Le conseil décide que l'on fera connaître à M. l'architecte de la ville que sa présence est nécessaire à Namur pour surveiller et activer les différents travaux qui ne peuvent avoir lieu sans sa participation; et qu'on se verra forcé, si son retour n'a pas lieu, de le remplacer provisoirement.

Le conseil autorise le collège du bourgmestre et des échevins à disposer de trente blouses et d'un pareil nombre de shakos en faveur des gardes civiques de Namur indigens actuellement en garnison à Liège.

Il autorise le même collège à disposer d'une partie des habits de l'ex-garde communale en faveur des individus qui font partie de la compagnie d'artillerie de la garde civique de Namur, et à faire confectionner des shakos en feutre au nombre de dix-neuf.

Le même collège est aussi autorisé à disposer d'une somme de 10 florins 20 cents, à charge de régularisation au budget de 1833, pour acquitter les frais d'entretien du nommé Louis Becail, de Namur, recrus en vertu d'un jugement au Dépôt de Mendicité d'Hoogstraten.

Le conseil, après avoir pris connaissance d'une résolution de la régence de Liège concernant les dévastations qui ont eu lieu sur plusieurs points de la Belgique dans le cours de la révolution, partage l'avis de cette administration, et décide qu'il sera demandé aux représentants de la nation une loi qui reconnaisse que les indemnités qu'il est juste d'accorder aux victimes des dévastations constituent une véritable charge de l'état, qui en affranchisse les communes et les garantisse à ceux qui y ont un droit réel.

Sur une réclamation de plusieurs habitans de Salzinnes, il est décidé qu'un réverbère sera placé à l'entrée de l'endroit appelé la fausse porte du Lord de l'eau.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la commission administrative des hospices civils en date du 23 novembre dernier, présentant deux candidats pour la nomination d'un membre sortant cette année. Il donne également lecture de la délibération du collège du bourgmestre et des échevins présentant aussi deux candidats.

Il est procédé par bulletins secrets à cette nomination.

Le dépouillement du scrutin donne à M. Gerad-Fallon 6 voix, et à M. Deschamps Alexis, 2.

M. Gerad-Fallon, membre sortant, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé par M. le président membre de la commission administrative des hospices civils.

On renvoie à l'avis et aux observations de MM. Dufer et Kegeljan, nommés rapporteurs par M. le président, le budget de la garde civile de Namur ville pour 1832.

Le conseil autorise le collège du bourgmestre et des échevins à disposer, moyennant régularisation au budget de 1833, d'une somme de fl. 59 17 pour l'éclairage supplémentaire qui a eu lieu pendant l'exercice 1831.

La séance est levée.

Le président, A. LEMIELLE-MAZURE.

Le secrétaire, TH. DANDOY.

L'on nous assure que tous les objets à imprimer pour le service du gouvernement seront imprimés à Bruxelles, et ensuite transportés par la poste dans les provinces. Ce serait encore là une des conséquences du principe de centralisation. Bruxelles monopolisera les travaux comme il renferme tous les pouvoirs. C'est d'ailleurs augmenter les dépenses. Nous reviendrons sur cet objet important.

— Un aigle de la plus belle et de la plus grande espèce a été tué ces jours derniers, dans la commune de Vladsloo près de Dixmude. Il paraît qu'il n'appartient pas à ceux des Alpes ou des Pyrénées, mais qu'il est arrivé des côtes de l'Afrique: il ressemble aux aigles arabes, qui se trouvent dans le jardin royal à Paris. Ses ailes ont 6 pieds de longueur. Il est actuellement entre les mains de M. Pacco, chirurgien à Ghisteltes.

— On écrit de Gand, le 17:

— Le général Niellon, accompagné de plusieurs officiers est parti ce soir pour la frontière entre Beveren et St.-Nicolas.

Le bruit courait en ville, que les Hollandais avaient fait une incursion du côté de Saint-Nicolas. La vérité est que des chaloupes hollandaises s'étaient approchées de terre, quelques coups de fusil ont été échangés entre nos soldats et ceux de l'ennemi. Le 4^e bataillon du 1^{er} régiment et la 13^e batterie d'artillerie viennent de partir pour St.-Nicolas.

Un particulier de cette ville, voulant rentrer hier soir chez lui, et ne parvenant point à se faire ouvrir la porte, s'est rendu chez le commissaire de police de son quartier, qui se transporta de suite sur le lieu, et fut obligé d'enfoncer une croisée pour pénétrer dans la maison. Après quelques recherches, il trouva dans le tonneau destiné à recevoir les eaux de pluie, la servante de la maison qui nageait dans son sang. Cette malheureuse avait la gorge coupée. Il paraît qu'une vive altercation, qu'elle avait eue dans la journée, l'a portée à s'ôter la vie: avant de procéder à cet acte de désespoir, elle avait eu la pré-

caution de fermer la porte au verrou. D'après les taches de sang empreintes sur le bord du tonneau, et la déclaration du médecin, elle avait dû employer des efforts extraordinaires à commettre son crime : la colonne vertébrale était atteinte.

— On écrit d'Ostende :

Le 15 avril dernier, le patron Jean Pauwaert, commandant le bateau de pêche *Onrust*, se trouvant à la pêche au Doggersbank, rencontra un canot avec quatre hommes, formant l'équipage du navire hambourgeois *Therza*, capitaine J. Sturen, sombré la veille, lesquels luttèrent depuis vingt-six heures contre une mort certaine. Il eût le bonheur de recueillir ces malheureux à bord de son bateau et de les amener à Ostende.

Le sénat de la ville libre de Hambourg, voulant récompenser cet acte d'humanité et de dévouement, vient d'adresser à M. Jean van Iseghem, consul de Danemarck à Ostende, une médaille en or, de la valeur de 60 florins, pour le patron Pauwaert, ainsi que la somme de 10 ducats en or pour être distribuée à son équipage. La remise de ces récompenses a eu lieu le 15 de ce mois en présence de M. le bourgmestre de la ville d'Ostende.

Le lieutenant d'artillerie chargé du matériel en cette ville vient de se brûler la cervelle. On attribue cet acte de désespoir à ce que, il y a quelques temps, il avait eu une altercation avec un sergent-major qui lui avait porté, paraît-il, quelques coups. Ce sergent-major ayant, par décision du conseil, été chassé, on croit que c'est par désespoir d'être la cause de ce renvoi qu'il s'est donné la mort.

— Le *Lynx* contient l'article de correspondance suivant :

On écrit d'Anvers, 18 décembre : « Une barquette de pêcheurs s'étant imprudemment approché du fort St-Philippe, on a fait feu de ce fort sur les hommes qui la montaient.

« On nous apprend que quinze canonnières viennent de remonter le fleuve, allant prendre position vers le fort St-Philippe, dans le dessein probable de venger sur le poste belge qui occupe ce fort, l'attaque qu'il s'est permise.

« On craint avec raison un renouvellement d'hostilités sur cette partie de la ligne. Cependant, comme on assure qu'une estafette, arrivée cette nuit de Bruxelles, a apporté l'ordre d'arrêter l'officier commandant le fort St-Philippe, et de le traduire devant un conseil de guerre, on espère que cette satisfaction suffira au commandant de l'escadre hollandaise et que la paix ne sera pas troublée par cet acte isolé d'agression. »

— On écrit de Francfort, 12 décembre :

L'Autriche et la Prusse viennent de faire déclarer au grand-duc de Bade que, s'il ne savait dompter les mouvements révolutionnaires qui se manifestent dans son pays, elles seraient obligées d'y envoyer des troupes fédérales. Elles prétendent que, prévoyant les mésintelligences qui pourraient résulter de ces mesures militaires, elles se sont d'avance entendues avec la France.

— On écrit de Bois-le-Duc, 13 décembre :

Dimanche, le prince feld-maréchal est parti en hâte pour Nimègue, où il a fait ses adieux au prince et à la princesse Albert, qui partaient pour la Prusse.

— De Bois-le-Duc, 14 décembre.

Selon toute apparence, le quartier-général va partir d'ici pour Nimègue.

L'armée du nord avait été mise sur pied de paix depuis le 1^{er} de ce mois, elle vient d'être replacée sur le pied de guerre. Il résulte de cette différence une augmentation de plus de 300,000 f. par mois. Il faut donc qu'il y ait quelque inquiétude sur l'avenir pour avoir opéré un changement si coûteux.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

LE ROI DE HOLLANDE ET LES XXIV ARTICLES.

On lit dans la *Gazette de France* : « Une lettre de commerce de Francfort porte que la diète avait décidé que, si avant le 15 décembre le roi de Hollande n'avait pas adhéré aux 24 articles de la conférence de Londres, son silence serait considéré comme acceptation, et que la diète agirait en conséquence, en ce qui concerne l'affaire du Luxembourg. Cette disposition comminatoire n'a point eu d'effet, attendu qu'un courrier du roi de Hollande est arrivé, apportant à la diète une protestation très-énergique de S. M. néerlandaise. On savait encore quel parti prendrait la diète sur cette protestation. »

On lit dans la *Mouvement* : « Nous apprenons, par un correspondant, digne de foi, que, sur les observations du roi de Hollande, la diète de Francfort a rapporté sa précédente décision relativement aux affaires du Luxembourg. On avait d'abord résolu de regarder le silence de Guillaume comme une accession aux 24 articles. On consent aujourd'hui à attendre sa bonne volonté, et voilà la confiance que l'on doit accorder à tant de paroles de paix, à tant d'espérances de désarmement ! »

On lit dans la *Révolution* : « Du jour où fut rendu le fameux 40^e protocole dans lequel la question belge hollandaise paraissait tranchée à jamais, nous n'avons cessé de répéter que la Russie trouverait moyen d'annuler cet acte dans l'exécution, et qu'elle irait plutôt jusqu'à désavouer son plénipotentiaire. Cette prévision, développée par nous dans une succession d'articles, se trouve aujourd'hui réalisée par un avis officiel du 14 (suit l'article du *Courier anglais*). Nous engageons nos lecteurs à méditer ces phrases ; elles donnent la clef de bien des hésitations. »

On lit dans le *Journal du Commerce* : « Une communication très-prochaine avait été promise à la chambre sur les affaires de la Belgique,

que l'on nous a bien des fois dit être terminées : voilà bientôt un mois que l'engagement en a été pris à la tribune par M. Sébastiani ; le jour même de cette fameuse affiche de la bourse, qui fit tant d'impression sur les spéculateurs. La communication est encore à venir ; et en entendant, les journaux de Londres nous annoncent que la Russie remet tout en question par son refus de ratifier le traité belge. Ce n'est pas pour la chambre que nous faisons ces courtes réflexions ; car nous aurions mauvaise grâce à nous montrer plus jaloux qu'elle-même de ses droits et de sa dignité : c'est uniquement pour éclairer le pays sur l'altération progressive des principes du gouvernement représentatif, conséquence naturelle de la situation où elle s'est placée à l'égard du ministère. »

On lit dans le *National* : « Les réflexions du *Courier anglais* sont fort justes ; malheureusement elles sont bien tardives. Le ministère de lord Grey avait-il besoin, pour savoir comment se conduirait la Russie après l'extermination de la Pologne, d'attendre que cette malheureuse nation eût succombé, contre toutes les garanties qu'elle tenait des traités ? Avons-nous pu oublier que, lorsque Varsovie résistait encore, et que des démarches tentées en commun par la France et l'Angleterre eussent pu sauver cette ville infortunée, le ministère de lord Grey refusa durement de concourir à aucune négociation de ce genre ?... La Russie n'est pas une nation qu'il eût fallu laisser faire ; la rigueur de son climat, l'étendue de ses possessions, lui permettent d'envahir sans avoir à craindre qu'on reporte la guerre chez elle. Sûre de l'impunité, elle se joue de l'Europe entière, et, comme nous l'avons toujours dit, soutient en dessous-main la résistance de la Hollande, qui sans cela se voit inexplicable. L'article du *Courier anglais* dément si énergiquement les certitudes de paix, les promesses de désarmement dont on nous fatigue depuis six mois, qu'il sera, dit-on, le sujet d'interpellations adressées au ministère dans la séance de demain. »

On lit dans le *Journal des Débats* : « On a répandu à la bourse mille bruits alarmans sur les mauvaises dispositions de la Russie envers notre gouvernement. Un article du *Courier anglais* semblait même leur donner quelque poids. Toutes ces nouvelles sont fausses. »

Et payez-vous de cela.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 18 décembre.

Après avoir déclaré que le silence du roi Guillaume serait considéré comme une accession aux 24 articles, la diète germanique, au refus reçu de la protestation de S. M. néerlandaise, s'est ravisée et permet au grand-duc de Luxembourg de faire, s'il le veut, des papillotes avec tous les protocoles fictivement émis contre lui.

On lit dans le *Temps* : « Serait-il il vrai que M. Sébastiani aurait lui-même engagé l'Autriche et la Prusse à réprimer les mouvements du libéralisme en Allemagne ? Serait-il vrai qu'il aurait promis de joindre ses efforts à ceux de la Prusse et de l'Autriche pour donner le résultat désiré par ces deux cabinets ? »

M. Périer, guidé par d'étroites considérations d'égoïsme, a adopté un plan diamétralement opposé à celui que dictaient les intérêts du pays. Uniquement préoccupé de faire dévier de sa route la révolution de juillet, et forcé de faire concourir la chambre à cette œuvre, il a dû adopter un système de temporisations et de lenteurs. Il fallait laisser aux mandataires des collèges le temps d'oublier leurs engagements électoraux. Il était facile de voir que ces inflexibilités, revenues fortement trempées de leur province, molissaient peu à peu dans le séjour de la capitale et aux approches de la cour, de jour en jour les résistances s'affaiblissaient ; et la majorité ministérielle s'en allait croissant en raison de la distance qui la séparait de l'origine de ses pouvoirs. De là cette stratégie machiavélique de M. Périer, qui s'est étudié à reculer toutes les batailles importantes ; qui a usé les forces de la chambre dans des discussions, sinon sans intérêt, du moins sans opportunité et sans urgence, qui a laissé s'égarer l'initiative dans des propositions qui ajournaient le véritable débat. *Tout vient à point à qui sait attendre*, s'est dit M. Périer, et il joue le rôle d'un Fabius parlementaire.

Qu'est-il résulté de tout ceci ? que M. Périer a bien fait ses affaires, et qu'il n'a pas fait celles du pays.

Ce désarmement dont on nous berce est le mirage du désert : il s'éloigne à mesure qu'on croit s'en approcher. Certes ce n'est pas le moment de mettre bas les armes. La solution des affaires belges n'est pas prochaine. Guillaume s'entête en dépit du prétendu accord des puissances. Le *Journal des Débats* lui-même vient de donner l'alarme du côté de l'Italie. Ainsi il faudra continuer à tenir le pied de guerre. Les crédits provisoires ont pu faire préjuger l'énormité des allocations définitives.

En vérité l'avenir est effrayant. La discussion qui a eu lieu dernièrement sur la supériorité des imprôts indirects sur les impôts directs n'est pas de nature à faire espérer un soulagement pour les classes pauvres et laborieuses. La misère et la faim paieront toujours tribut. Et si la détresse entraîne une population à un acte désespéré, on lui enverra garnison comme à Lyon ; où la présence de deux mille hommes, augmentant le prix des denrées, achève d'affamer une ville déjà si malheureuse.

Que deviendra le pays ? ou frémit d'y penser. Mais M. Périer ayant obtenu son budget aura dans son ministère un avenir de quelques mois. Il n'aura pas perdu pour attendre.

— M. Mairast, rédacteur en chef de la *Tribune*, auteur de plusieurs articles sur les *fusils-Gisquet*, et condamné par les assises de la Seine, à raison de ces articles, à 6 mois de prison, 6 mille fr. d'amende et

25 fr. de dommages-intérêts à partager entre MM. Soult et Casimir Périer, s'est pourvu en cassation, et son pourvoi a été soumis ce matin à la chambre criminelle, présidée par M. Bastard de l'Étang. Le motif de cassation, développé par M. Crémieux, était tiré de ce que la défense n'avait pas été libre, l'un des témoins, M. Arago, ayant été interrompu, par arrêté de la cour, au moment où il demandait à ajouter à sa déposition divers bruits qu'il avait recueillis; la cour avait jugé que M. Arago ne devait être entendu que sur ce qu'il savait lui-même ou par des personnes qu'il pourrait désigner.

M. le procureur-général Dupin a conclu au rejet, et la cour, faisant droit à ses conclusions, a prononcé le rejet du pourvoi, en se fondant sur ce que la cour d'assises de la Seine n'avait violé aucune loi en prescrivant à M. Arago de ne déposer que sur ce qu'il saurait par lui-même ou sur ce dont il pourrait indiquer la source.

— L'affaire du testament du prince de Condé, occupe depuis plusieurs jours les tribunaux.

M. Hennequin a terminé, dans l'audience d'hier, son plaidoyer. Il a démontré que le testament du prince de Condé ne fut pas l'expression de sa volonté, que ce prince ne fut pas libre, et que sa pensée intime fut le contraire de ce qu'il écrivit. Il a ensuite exposé que cet acte a été l'œuvre de la suggestion, de la captation et de la violence exercées par la baronne de Feuchères. Les violences commises sur la personne même du prince sont attestées par des témoins entendus dans l'instruction écrite du procès criminel auquel a donné lieu la mort du duc de Bourbon. Le tribunal a renvoyé l'affaire à la huitaine pour entendre les avocats des défendeurs. M^e Philippe plaidera pour M. le duc d'Anmale, et M^e Laveau pour la baronne de Feuchères.

— On lit dans le *Temps* :

Une feuille ministérielle, le *Journal de Paris*, dément aujourd'hui, en ces termes, les bruits de non-désarmement que l'article du *Courier* anglais, que nous avons rapporté dans notre numéro de vendredi, avait fait naître dans le public, et principalement à la bourse.

« On a rapporté et commenté un article du *Courier* anglais relatif au désarmement; nous pouvons assurer que les puissances marchent d'un pas ferme vers un but aussi désirable, et tout annonce qu'une convention sera bientôt signée, puisqu'il paraît certain que les ambassadeurs de presque tous les grands états ont reçu des pleins-pouvoirs pour la conclure. »

Il est regrettable que ces quelques lignes aient un caractère officiel. Les singulières réticences dont elles sont remplies nous semblent plutôt de nature à faire douter le public de la conviction du cabinet dans cette importante question. En général, lorsqu'un ministère, et surtout un ministère fort, consent à donner à la presse quelques explications, il faut au moins suppléer au laconisme par de la précision et de la clarté.

— Nous avons reçu il y a deux jours le premier numéro du *Moniteur Ottoman*, journal publié à Constantinople par ordre du sultan. Il est écrit en français. Nous en extrayons le passage suivant, qui fait connaître l'esprit dans lequel ce journal est rédigé.

« La puissance par laquelle les individus et les peuples se survivent à eux-mêmes, qui fait du passé la leçon de l'avenir, c'est l'histoire. Son utilité n'a point été méconnue de l'empire ottoman, même dès les temps anciens. D'usage immémorial un écrivain choisi parmi les hommes les plus instruits était chargé de dresser les fastes des événements remarquables, et de les publier par époques de vingt ou trente années. Mais plus la sphère de l'histoire est élevée, plus elle s'éloigne de l'utilité présente. Elle n'embrasse pas les détails circonstanciés, les faits du moment, le développement progressif des facultés humaines, tout ce qui constitue les affaires vivantes, si on peut dire ainsi. Sa marche est sûre mais tardive: les résultats qu'elle produit à nos yeux ne sortent de son crayon que long-temps après qu'ils ont eu lieu, et lorsque déjà leurs causes sont tombées dans l'oubli. Enfin l'histoire des temps écoulés n'est pas l'histoire de tous les jours, celle qui satisfait à l'avidité de connaître, qui la prémunit contre l'erreur, qui convient également au vulgaire et aux hommes instruits, en détournant leur attention de faits imaginaires et de craintes vagues, pour la porter tout entière sur la réalité de la vie active, sur tout ce qui compose presque à chaque instant l'existence morale et positive de l'homme.

« S. H. le sultan Mahmoud, dont toutes les pensées tendent à l'amélioration sociale de ses peuples, qui, en conservant leur forme particulière aux lois et aux usages du pays qu'il gouverne, sait en même temps les combiner avec les fruits de l'expérience et les progrès de son siècle, a voulu ouvrir au sein de ses états les moyens de s'instruire à la fois des faits journaliers et des perfectionnements des sciences et des arts. Les avantages de la publicité sous un double rapport n'ont point échappé à sa vue; il sait que c'est par elle qu'arriveront à ses sujets les bienfaits de la civilisation, et aux nations éclairées de l'Europe la connaissance de ses généreuses intentions. La création d'un journal dans la capitale de l'empire ottoman est un fait nouveau, plein d'avenir, et qui, comme tant d'autres dont s'est illustré le règne du sultan Mahmoud, appartient au plus noble des sentiments, le besoin de rendre heureux les peuples que la Providence lui a confiés.

— On s'est beaucoup occupé à la bourse, dit le *Messager*, de l'emprunt belge qui se traite en ce moment à Calais, et qui a nécessité le départ des maisons Rotschild, Hagermann et Fould.

— Le choléra-morbus, qui continue d'enlever journellement quelques personnes à New-Castle et à Sunderland, après s'être étendu à North-Shields, vient de se déclarer à Seghill, à environ dix milles de New-Castle, et au charbonnage de Wideopen, à sept milles de la même ville.

ALLEMAGNE. — Francfort, 15 décembre.

LL. AA. RR. le prince et la princesse Albert de Prusse sont arrivés le 13 à Bieberich, pour passer quelques jours chez S. A. le duc de Nassau.

— La diète germanique avait écrit au roi des Pays-Bas que, s'il ne répondait rien relativement aux 24 articles, son silence serait regardé comme une adhésion. Elle vient d'en recevoir une protestation énergique.

JOURNAUX ANGLAIS DU 16 DÉCEMBRE.

L'*ultimatum* hollandais, relativement au traité avec la Belgique, a été reçu et soumis, comme nous l'apprenons, à la conférence qui s'était réunie mardi. Il paraît que les principales objections du roi de Hollande ont rapport au droit de la communication intérieure par les routes et canaux de la Hollande que, le traité confère à la Belgique, et qui n'aurait pas été rendu nécessaire par les circonstances; en outre aucun principe de la loi des gens n'autorisait une telle imposition. D'autres objections sont dirigées contre différentes parties du traité, comme la distribution du territoire, et la division de la dette entre les deux pays; mais elles ne sont pas d'un caractère aussi grave que la question des communications intérieures. Si celle-ci n'est pas abandonnée ou modifiée, l'*ultimatum* déclare que la Hollande ne saurait ratifier ce traité.

— M. de Falk, ambassadeur des Pays-Bas, et le baron van Zuylen de Nyevelt, chargé d'une mission spéciale, ont eu, le 15, une entrevue avec lord Palmerston.

— Dans la chambre des pairs, séance d'hier, lord Aberdeen a annoncé que la motion relative aux affaires de la Belgique et de la Hollande ne sera faite qu'après l'ajournement de la chambre pour les jours de fêtes, afin que le duc de Wellington puisse la produire lui-même, étant mieux en état de s'en acquitter que lui lord Aberdeen; il a ensuite demandé si le ministère avait des objections à communiquer au tableau des sommes contribuées par la Grande-Bretagne pour la construction de fortifications dans les Pays-Bas, ou pour la défense et l'incorporation des provinces belges avec la Hollande, par suite de la convention du 13 août 1814.

Lord Grey a répondu qu'il n'avait rien contre une pareille communication.

Ensuite, lord Melbourne a, en conformité de la partie du discours du trône qui traite de l'Irlande, proposé la motion de nommer un comité, qui sera chargé d'une enquête dans l'affaire des dimes en Irlande.

Cette motion, après quelques débats, a été adoptée.

— Dans la chambre des communes, les anciens adversaires de la réforme, MM. Crocker et sir R. Peel, ont déclaré leur intention de s'opposer à la seconde lecture du bill, si des renseignements satisfaisants ne leur sont par fournis sur les nouvelles mesures proposées.

Ensuite, M. Stanley a fait la même motion relative aux dimes en Irlande, que lord Melbourne a proposée dans la chambre des pairs; elle a donné lieu à des discussions prolongées, à la fin desquelles le comité a été nommé.

M. Warburton a reproché au gouvernement son insouciance au sujet du choléra-morbus, dont il regarderait les progrès avec une résignation vraiment turque. Il a demandé la communication de divers papiers relatifs à cette maladie, demande qui a été accueillie par la chambre.

— Plusieurs des officiers de l'ancienne police les plus expérimentés ont été envoyés dans les provinces pour tâcher de découvrir la piste des incendiaires qui depuis long-temps y portent la désolation.

M. Magendie, qui avait été envoyé à Sunderland par le gouvernement français pour y observer le choléra, est de retour à Londres.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser l'industrie nationale.

Caisse d'épargne.

La direction de la Société générale, voulant offrir à tous les habitants de la Belgique, notamment à la classe industrielle, le moyen, soit de rendre momentanément productif le fruit de leurs économies soit de rassurer, pour eux ou pour leur famille, des ressources dans l'avenir, a résolu d'établir des caisses d'épargne pour tout le royaume, aux conditions suivantes :

1^o La société générale fera recevoir, tant au trésor de ladite société à Bruxelles, que chez ses agens dans les différentes villes du royaume, toutes sommes au-dessus d'un florin qui seront présentées pour participer aux avantages résultant de la caisse d'épargne.

La société générale est responsable de toutes les sommes ainsi versées dans ladite caisse.

2^o La caisse d'épargne paiera sur toutes les sommes qu'elle recevra un intérêt annuel de 4 pour cent.

Le taux de cet intérêt pourra cependant être changé par la direction de la société générale, sauf à en prévenir le public par la voie des journaux. Aucune décision de cette nature ne pourra recevoir son exécution qu'un mois après la date de son insertion dans les feuilles publiques.

3^o Les intérêts dus, pour chaque année, seront payés, à dater du 1^{er} février de l'année suivante, tant au trésor de la société générale à

Bruxelles que chez tous les agens de cette société, dans les différentes villes du royaume.

Les intérêts, dont le paiement ne sera point réclamé, seront ajoutés au capital.

4° Chaque souscripteur, au moment où il fera un premier versement dans la caisse d'épargnes, recevra un livret sur lesquels seront inscrits ses noms, prénoms, sa profession, sa demeure, ainsi que la somme déposée par lui.

Les dispositions nécessaires pour l'exécution des articles qui précèdent feront l'objet d'un règlement qui sera imprimé et inscrit dans son entier, sur chacun desdits livrets.

5° A dater du 1^{er} janvier 1832, les bureaux de la caisse d'épargnes, tant au trésor de la société générale à Bruxelles, que chez les agens, seront ouverts tous les jours de dix heures du matin jusqu'à trois de relevée, à l'effet de recevoir les fonds qui seront versés.

Les remboursements auront lieu, sur demande préalable et faite huit jours d'avance, les mardi et samedi de chaque semaine.

Bruxelles, le 17 décembre 1831.

Le gouverneur, F. Meeus.
Le secrétaire, J. Gréran.

Le fréquent échange de courriers entre l'ambassade anglaise à Bruxelles et le cabinet de La Haye est attribué à la mission spéciale dont sir Robert Adair est chargé depuis quelque temps. La conférence ne pouvant plus revenir décemment de son traité définitif, cherche à faire des affaires qui ne sont pas encore terminées par suite du refus de la Hollande, une question entre la Belgique et la Hollande seulement. A cet effet, sir Robert Adair est censé négocier à La Haye pour le compte de la Belgique seule, mais il reçoit cependant toutes ses instructions de la conférence.

— M. Wallez, secrétaire de notre légation à Londres, est arrivé hier 19 à neuf heures et demie du matin. A dix heures il avait déjà obtenu une audience du roi. A onze heures le conseil des ministres était réuni. Il est demeuré assemblé pendant plus d'une heure. M. Wallez a eu aussi une longue conférence avec le ministre des affaires étrangères. Les employés de ce ministère ont été mis à la besogne sans désespérer, et renforcés de trois employés du ministère des finances.

Le courrier du cabinet belge Dumortier a reçu ordre de se tenir prêt à partir dans la soirée, après un dernier conseil des ministres, qui s'est assemblé à huit heures; tout ce mouvement annonce quelque nouvelle importante.

— Le roi avait déjà expédié avant hier, deux courriers particuliers, l'un sur Paris et l'autre vers Londres.

— Le gouvernement a appris que depuis quelque temps des individus étrangers à la garde civique offraient aux gardes de mauvais fusils en échange de ceux du gouvernement, moyennant quelques francs de prime; des mesures ont été prises pour mettre un terme à ce genre de trafic.

— On lit dans le *National* :

Un courrier du cabinet russe, qui a quitté Moscou dans les premiers jours de décembre, vient d'arriver à Paris. Ce courrier, en passant à La Haye, a laissé à l'ambassade russe des dépêches pour Londres. C'est à la suite de l'arrivée de ce courrier à Paris, que l'ambassadeur de Russie, M. le comte Pozzo di Borgo, a eu avant-hier une audience du roi, et que des bruits se sont répandus sur les difficultés élevées par la Russie touchant la ratification du traité de Londres.

La conférence s'est assemblée dans la journée du 14. L'état actuel de la question belge sera sans doute l'objet d'explications très-prochaines.

— M. le maréchal Maison, qui était à Paris depuis plusieurs mois, est reparti pour Vienne hier matin. Il est, dit-on, chargé de dépêches importantes pour le cabinet autrichien. Elles ont rapport au désarmement de la France. Cet ambassadeur était absent de Vienne à cause de la mortalité qu'y exerçait le choléra, mais cette contagion ayant cessé de ravager Vienne, rien ne s'opposait plus à ce qu'il retournât à son poste.

— Nous pensons que les commissions de santé instituées par le gouvernement pourraient profiter de la présence chez nous de M. le docteur Antomarchi, pour puiser des renseignements sur la nature et le caractère du choléra, qu'il a eu occasion d'observer en Pologne.

Marché de Namur du 20 décembre 1831. Fl. C^{ts}. C^{cs}.

Froment-roux, la rasière	9	92	26
Seigle	6	99	79
Avoine	2	61	23
Pommes de terre	1	35	00
Beurre	0	68	57

ANNONCES.

1438. Les créanciers de Jeanne Dosogne, épouse Riguelle, sont invités à se présenter chez M^r Grooters, avocat, rue des Brasseurs, à Namur.

VENTE D'UNE BELLE ET GRANDE MAISON

AVANTAGEUSEMENT PLACÉE POUR LE COMMERCE,

1431. Située rue du Bas de la Place.

Mercredi 21 décembre 1831, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en l'étude du notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, N^o 418, à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une belle et grande maison située rue du Bas de la Place à Namur, N^o 918, qui faisait en dernier lieu la résidence du madame veuve Lesire, née Danheux, joignant d'un côté à la maison occupée par le sieur Lammers, et de l'autre à celle Dancart.

1436. Taillis à vendre à Mozet.

Judi 29 décembre 1831, à dix heures du matin, chez Jacques Derieux, cabaretier à Mozet, M^{me} veuve Le Hoye, rentière à Mozet, fera vendre publiquement et à crédit, par le ministère et à la recette du notaire Delvigne, le taillis croissant sur ses bois, situés audit Mozet, nommés Bois Madame, Bois du Trou du Charpentier, à Gupaux, et le Bois Plantis du Four-à-Chaux.

1437. AVIS.

Le 26 décembre 1831, à dix heures précises, il sera procédé, à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture de différentes espèces de papier; et le même jour à onze heures, à l'adjudication de la main d'œuvre des impressions nécessaires pour le service des bureaux de ce ministère, pendant l'exercice de 1832.

Les cahiers des charges et conditions sont déposés au bureau militaire du gouvernement provincial, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

1435. Le 11 janvier 1831, à dix heures du matin, les héritiers de feu M^{me} Theys, de Ciney, feront exposer aux enchères, en l'étude et par le ministère de maître Etienne, notaire à Ciney, la belle et vaste maison qu'ils possèdent audit Ciney, avec cours, remises, granges, écuries, citernes et un jardin derrière, contenant plus d'un demi-bonnier. Cette maison est propre à tout commerce; étant, de même que le jardin, susceptible d'être divisée, on les exposera d'abord en masse et ensuite en détail au gré des amateurs.

S'adresser pour voir et connaître les conditions au notaire Etienne, et au notaire Burton, à Dinant.

1427. AVIS AUX MAITRES TAILLEURS.

Le sieur R..... maître tailleur au 5^e régiment de ligne, nommé depuis environ dix mois, est venu à Namur pour y placer un capital de 25 à 30 mille francs.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N^o 40, à Namur.

1202. AVIS.

5300 fl. des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent.

S'adresser au secrétariat, à l'hospice Saint-Gilles, à Namur.

1432. Vente d'arbres à Loyers.

Judi 22 décembre 1831, à dix heures du matin, M. de Diest, rentier à Tirlemont, fera vendre publiquement, à une année de crédit, par le ministère et à la recette du notaire Delvigne, tous les arbres et baliveaux qui se trouvent sur le bois nommé Devaux, situés à Loyers, contenant environ dix bonniers.

Cette vente aura lieu au pied des arbres, et à l'heure indiquée.

1413. Emprunts de 12 et de 10 millions de florins.

Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1421. Maison de campagne à louer, située à Saint-Servais, près de Namur, avec un jardin très-bien arboré, grand environ d'un demi-bonnier, ayant une entrée sur la nouvelle route de Namur à Gembloux, appartenant à M. Arnould père, à Namur.

S'adresser pour en connaître les prix et conditions, à M. Auguste Arnould, rue de Bruxelles, à Namur.